

Commune :
LES ACHARDS (152)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 918 L
Document vérifié et numéroté le 16/10/2025
APTGC VENDEE - LA ROCHE SUR YON
Par Thierry LEOST
Inspecteur
Signé

Pôle Topographique Gestion Cadastrele VENDEE
Cité administrative Travot
Rue du 93ème RI
BP 767
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Téléphone : 02 51 45 12 39

ptgc.850.la-roche-sur-yon@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 085-200065795-20251124-D24112025_02-DE

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 16/10/2025
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par THOUZEAU V (2)
Réf. : S5990
Le 11/09/2025

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)

a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le ----- par ----- géomètre à -----

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

